COMITÉ D'ÉTUDE
ET D'INFORMATION
SUR LA DROGUE
ET LES ADDICTIONS

Csapa de la Ferme Merlet

Livret d'accueil

CEID – CSAPA Résidentiel
La Ferme Merlet
983, route de Merlet
33910 SAINT MARTIN DE LAYE
Tél. : 05 57 55 07 07 - Fax : 05 57 69 02 60
lafermemerlet@ceid-addiction.com

Madame, Monsieur

La direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue au CSAPA de la Ferme Merlet.

Ce livret d'accueil est destiné à faciliter votre arrivée et **votre intégration dans l'établissement** :

- **en vous présentant notre association**, ainsi que les missions du centre, le cadre légal de notre intervention et les prestations proposées afin de répondre au mieux à votre projet personnalisé de soin,

- **en vous informant sur le déroulé de votre accueil** et de vos premiers jours dans l'établissement, mais aussi sur le déroulé de votre séjour dans son ensemble,

- **en vous rappelant vos droits et devoirs** dans l'établissement.

Il est complété par la charte des droits et libertés de la personne accueillie, ainsi que du règlement de fonctionnement de l'établissement.

L'équipe se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, dès à présent et tout au long de votre séjour.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

G. ROZSYPAL

L'association

Le CEID (Comité d'Etude et d'Information sur la Drogue et les Addictions) est une association fondée en 1972 par le Professeur SERISE, aujourd'hui présidée par le Docteur Françoise HARAMBURU et dirigé par le Docteur Jean-Michel DELILE.

Le siège social est situé au 24, rue du Parlement Saint-Pierre à Bordeaux 33000.

L'association œuvre dans les champs de la Prévention, de la Réduction des Risques et du Soin en addictologie, et gère 8 établissements médico sociaux répartis en Aquitaine.

L'établissement

Le CSAPA de la Ferme Merlet, crée en 1978, a intégré l'association CEID-Addictions en 2014.
C'est un établissement médico-social autorisé au titre de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale.
Son fonctionnement est financé par l'Assurance Maladie (ONDAM médico-social, objectif spécifique).
L'établissement est dirigé par Mr Gilles ROZSYPAL.

La Ferme Merlet

pour qui ? pourquoi ? où ? et comment ?

La Ferme Merlet est un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), d'une capacité d'accueil de 16 personnes, que nous hébergeons dans le cadre de soins résidentiels.

Pour qui ?

Nous nous adressons à des personnes majeures, en difficulté du fait de leur(s) addiction(s), inscrites dans un parcours de soin et une dynamique de resocialisation, pour lesquelles la sévérité de l'addiction, le cumul des vulnérabilités et des facteurs de maintien des consommations rendent insuffisante l'offre de soins ambulatoire existante.

Afin de faciliter l'accès aux soins pour le plus grand nombre, nous avons développé la possibilité de vous accueillir avec votre animal de compagnie dans votre espace privatif (possibilité d'accueillir jusqu'à 9 chiens dans l'établissement) .

Pourquoi ?

Nos missions sont définies dans le décret n° 2007-877 du 14/05/2007 et précisées dans la circulaire n° DGS/MC2/2008/79 du 28/02/2008. :

Nous vous proposons

- ✓ **Un accueil résidentiel**, afin de vous proposer un cadre sécurisant, et de concentrer vos soins dans une unité de lieu et de temps.
- ✓ **Une information adaptée** à votre situation, et
- ✓ **une évaluation médicale, psychologique et sociale** destinée à construire avec vous votre projet personnalisé de soins.
- ✓ **Des actions de réduction des risques** liés à la consommation de substances psychoactives.
- ✓ **Une prise en charge médicale**, psychologique, sociale et éducative. Elle comprend le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion.
- ✓ **Un accompagnement/ une orientation** vers nos partenaires chaque fois que nécessaire afin de garantir le bon déroulé, la coordination et la continuité de vos soins, tout au long de votre séjour et au moment de votre sortie.
- ✓ Notre centre participe à différents dispositifs de recueil d'**information** et de **veille sanitaire**.
- ✓ Les missions d'**information**, d'**évaluation** et d'**orientation** sont assurées pour toute personne s'adressant au centre via un accueil téléphonique.

Où ?

Le CSAPA « La Ferme Merlet » est situé à St Martin de Laye, en zone rurale, sur un parc de 8 hectares, à 20 km de la ville de Libourne. *Voir plan en dernière de couverture.*

L'établissement est situé à proximité des communes de Guîtres (4km) et Coutras (10km), ce qui facilite l'accès à des lieux de loisirs, centres commerciaux et autres commodités locales.

Vous pouvez accéder à la Ferme Merlet en voiture. Des trains réguliers desservent Coutras et des bus desservent Guîtres.

Les horaires de train et de bus sont disponibles à l'accueil et nous pouvons vous les communiquer.

Durant votre séjour, vous êtes accueilli suur un site qui comporte des batiments d'activité, de soins, et d'hébergement.

Le site dispose :

- d'un **bâtiment administratif** et **éducatif** 1, regroupant secrétariat-comptabilité, le pôle réinsertion sociale, un bureau éducatif, le bureau du directeur et un espace informatique ;
- d'un **centre médical** 2 comprenant un cabinet de consultation médecin et psychologue, l'infirmerie ainsi que le bureau de veille de nuit ;
- d'un **réfectoire** 3**,** où sont pris les repas du midi, attenant à la cuisine, et à un **foyer**, composé d'une salle de réunion et d'une pièce de vie type salon-TV et de l'espace laverie. Le foyer est accessible entre 8h et 23h ;

Durant votre séjour, Vous êtes hébergés dans un espace privatif de type F1 ou F2, de manière à vous préparer à la sortie de l'établissement et aux contraintes de la vie en autonomie (rythme de vie, entretien, respect du voisinage, solitude).

Votre accueil

La pré admission :

Pour votre admission dans l'établissement, nous vous invitons à adresser votre **dossier d'admission et votre lettre de motivation à la plateforme « hébergement » du CEID**, qui évalue chaque demande de soins et y répond dans les plus brefs délais.

Vous pouvez télécharger le dossier d'admission et son guide de remplissage sur notre site internet :

www.ceid-addiction.com

Une fois votre candidature acceptée, nous vous contactons afin de répondre à vos éventuelles questions, et d'organiser avec vous les détails de votre arrivée.

Pour vous aider à vous projeter, il est possible d'organiser une visite du site avant votre arrivée.

L'équipe du CSAPA « La Ferme Merlet » est composée d'un directeur, d'un cadre technique, d'une secrétaire comptable, d'un agent d'entretien, d'un médecin généraliste, de deux infirmières, d'une psychologue, d'un intervenant sportif, d'une TISF, d'un assistant social, de 3 éducateurs spécialisés et de 3 animateurs d'ateliers.

Le premier jour…

A **votre arrivée, vous êtes accueilli par votre référent puis par le directeur ou le cadre technique** qui vous présentent notre cadre de fonctionnement, et définissent avec vous le contenu et la durée de votre contrat de séjour. Ce contrat définit les termes et conditions de votre séjour : il nous engage envers vous, et vous engage envers nous.

Puis un **membre de l'équipe et un résident « plus ancien** » vous font visiter l'établissement et vous présentent son fonctionnement pour que vous puissiez vous repérer, vous familiariser avec les locaux, et rencontrer l'équipe ainsi que vos co-résidents.

Vous rencontrez également le **médecin** de l'établissement, afin de faciliter la continuité de votre prise en charge médicale et d'éviter l'interruption de traitement.

En fin d'après-midi, vous êtes accompagné par un membre de l'équipe sur votre lieu d'hébergement pour faciliter votre installation. A cette occasion, un trousseau vous est remis et vous réalisez un état des lieux de la chambre, ainsi qu'un inventaire des équipements mis à votre disposition.

Nous vous rappelons que les drogues et les armes sont proscrites dans l'établissement. L'alcool n'est pas interdit dans l'établissement, toutefois il vous est demandé de ne pas consommer dans les espaces collectifs.

Ce temps d'installation vous permet également de nous faire part de vos premières impressions et de poser toutes les questions que vous souhaitez.

Le référent

Dès votre accueil, vous rencontrez votre référent.
Votre référent n'est pas votre seul interlocuteur, ni le seul professionnel impliqué dans votre accompagnement.
Son rôle est :
- de **vous aider à évaluer votre situation** et à définir vos objectifs de soin, en lien avec l'équipe,
- **d'identifier les moyens à mettre en œuvre** avec chaque membre de l'équipe pour les atteindre,
- de **vous aider à formaliser votre projet personnalisé de soins,**
- de **s'assurer de sa mise en œuvre** par l'équipe,
- **d'évaluer avec vous l'atteinte des objectifs**, à mi-parcours et en fin de séjour.

C'est donc votre référent qui vous aide à élaborer votre contrat de soins personnalisé. Le contrat de soin est le fil conducteur de votre séjour, il nous permet (vous et nous) de mesurer les avancées thérapeutiques, et votre évolution dans votre démarche de soins.

Vos Soins

Nous vous proposons plusieurs possibilités d'intervention telles que les consultations médicales, entretiens psychologiques et infirmiers, suivi socio-éducatif, ateliers afin d'atteindre au mieux vos objectifs de soin :

L'accompagnement médical

Après le premier bilan effectué à l'entrée, le médecin de l'établissement est à votre disposition une fois par semaine voire plus si nécessaire, pour votre suivi somatique et addictologique. Il permet l'accès à des protocoles de traitements de substitution et de psychotropes, délivrés sur place. Il vous propose également de mettre à jour vos vaccinations et de connaître votre statut sérologique, organise et prescrit l'ensemble des soins necessaires, en lien étroit avec nos partenaires locaux (CH de Libourne et/ou Bordeaux).

L'accompagnement infirmier

L'infirmière prépare, gère et délivre les traitements prescrits par le médecin. Chaque jour, cette délivrance est l'occasion d'évaluer avec vous leur efficacité et leur innocuité, ainsi que

d'échanger sur d'éventuels problèmes d'ordre somatique et/ou psychique. Elle effectue les gestes techniques nécessaires et organise vos divers rendez-vous de santé. Spécialisée en addictologie, elle est à votre disposition pour des entretiens de suivi de vos addictions et un suivi spécifique en tabacologie.
Les infirmières proposent aussi des séances de relaxation individuelle, de sophrologie et de réflexologie plantaire.

L'accompagnement psychologique

L'accompagnement psychologique permet de soutenir votre motivation au changement qui amène et jalonne le soin, d'identifier les facteurs déclencheurs du processus addictif, ses facteurs de maintien, et de vous aider à trouver des stratégies de gestion ou de résolution de problèmes.
A ces fins, une psychologue est à votre disposition et vous propose un suivi psychothérapeutique individuel hebdomadaire ainsi qu'une participation à des groupes thérapeutiques tels que des groupes de paroles co-animés avec l'infirmière, et atelier d'expression artistique.

L'accompagnement éducatif et les ateliers

Tout au long du séjour, l'accompagnement vise à atteindre ou retrouver une autonomie.
Il facilite l'appropriation d'autres repères que ceux de l'addiction, par le biais d'une vie rythmée par des horaires, et des activités individuelles ou collectives.

En journée, nous vous proposons la participation à des ateliers techniques dans les domaines de la restauration, des espaces verts (entretien et création) et de la maintenance (participation aux tâches collectives). Ces ateliers visent à apprendre ou mobiliser des savoir-faire, à éprouver des sensations autres que celles créées par les produits, à accentuer l'estime de soi et l'affirmation de soi à travers la responsabilisation lors des activités, et à retrouver le sens du travail ainsi que la reconnaissance de sa valeur personnelle.

Des activités sportives adaptées vous sont proposées chaque semaine et complètent ce dispositif. Elles vous permettront de retrouver une forme physique.
En soirée jusqu'à 22h, l'accompagnement vous permet de renforcer ou d'acquérir une autonomie dans les gestes de la

vie quotidienne, mais aussi de vous organiser et de vous affirmer au sein d'un groupe, afin de travailler votre relation à l'autre et/ou de restaurer du lien social.
A partir de 22h et jusqu'à 8h, un veilleur est présent en cas d'urgence ou de besoin.

Une astreinte téléphonique vous permet de joindre l'équipe 24h/24 au 05.57.55.07.07. Une présence professionnelle est assurée en permanence sur le site.

L'autonomie dont vous disposez doit vous permettre de vous confronter à une vie la plus proche possible des conditions que vous rencontrerez hors de l'établissement.

Nos conditions d'accueil vous responsabilisent et respectent votre intimité et votre vie privée. L'équipe est présente pour vous accompagner au quotidien, dans vos succès comme dans vos difficultés.

L'accompagnement social

Le pôle social vous permet de répondre à vos demandes et besoins en ce qui concerne le recouvrement de vos droits, l'accompagnement aux démarches administratives et au règlement éventuel de vos dettes, et diverses orientations comme la recherche de formation. D'une manière générale, l'équipe facilite votre réinsertion sociale, y compris dans la recherche et l'accès à un mode d'hébergement le plus adapté à votre situation lors de votre sortie.

Modalités d'expression des personnes accueillies

Nous comptons sur votre aide pour nous aider à améliorer la qualité des prestations fournies par le centre.
Chaque lundi à 16h, nous vous invitons à participer à la réunion des résidents. Animée par deux représentants élus par le groupe, cette réunion vous permet de partager vos idées, de participer et d'organiser la vie du groupe, de réguler vos difficultés, et d'être force de propositions.

Nous vous proposons une fois par mois une réunion de fonctionnement en présence du directeur afin que vous puissiez nous faire part de vos éventuelles demandes, remarques ou revendications.
Chaque question/point d'interrogation est consigné dans un cahier de suivi afin de mesurer l'effectivité de la prise en compte de ces demandes d'une rencontre à l'autre.
L'objectif de ces réunions d'expression est de prendre en compte vos avis et attentes afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des résidents accueillis dans l'établissement en adaptant nos pratiques.

En cas de difficultés non résolues avec un membre de l'équipe ou avec un résident, il vous est possible de solliciter un rendez-vous avec le directeur ou le cadre technique.
Si cette réponse ne vous apparaît toujours pas satisfaisante, il vous est possible de procéder aux recours réglementaires. Pour cela, il vous suffit de demander au directeur d'établissement les coordonnées du médiateur compétent dans le département.

Informations générales

Une participation forfaitaire aux frais d'hébergement de 100 euros par mois est demandée aux personnes disposant de ressources régulières quelles qu'elles soient. Cette participation nous permet de vous fournir les moyens matériels au bon déroulé de votre séjour (équipement d'ateliers, etc.).

L'établissement adhère à un contrat d'assurance multirisque auprès de la MAIF. **Cette assurance vous couvre dans le cadre des activités de soins proposées ainsi que sur votre lieu d'hébergement.**

Il vous est déconseillé de conserver avec vous une somme d'argent importante. Afin d'éviter toute perte ou disparition, un coffre est mis à votre disposition. Si vous souhaitez y déposer vos objets de valeur, il vous suffit d'en faire la demande écrite. Vous pouvez disposer de ces effets sur simple demande.

Les données vous concernant sont informatisées conformément aux conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978. Vous pouvez vous opposer pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives vous concernant, dans les conditions prévues par cette loi.
Les données médicales vous concernant sont protégées par le secret médical. Les autres données vous concernant sont protégées par le secret professionnel, qui s'impose à toute notre équipe.
La communication des documents et données vous concernant s'effectue dans le respect des lois et réglementations en vigueur, toujours dans votre intérêt, avec votre consentement ou a minima en vous informant (pour les informations dont la transmission relève d'un caractère obligatoire).

Nous espérons que ce livret facilitera votre arrivée dans l'établissement et restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Nous vous souhaitons un bon séjour parmi nous.

L'équipe et la direction

Livret co-réalisé avec les résidents .

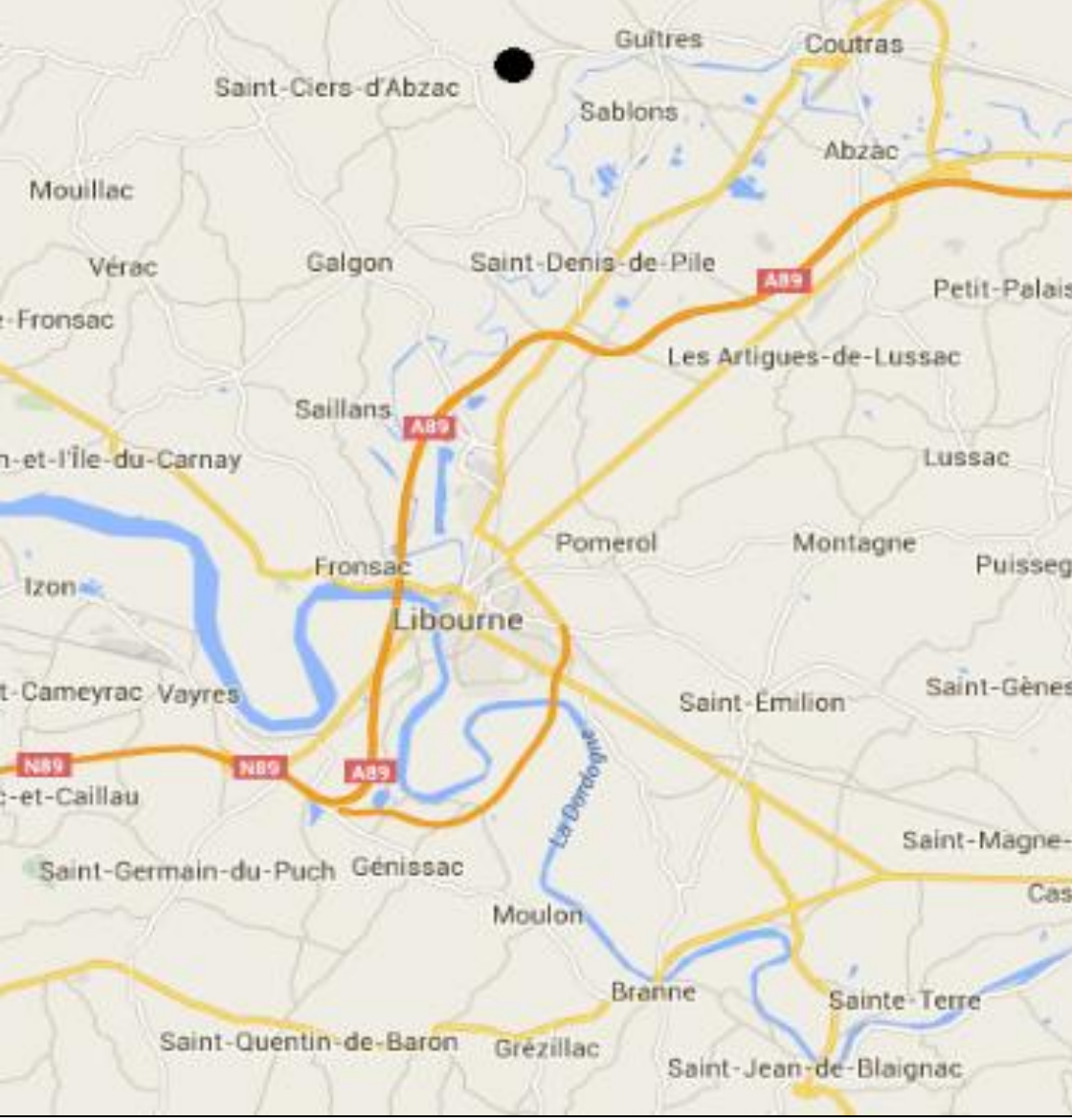

CEID – CSAPA Résidentiel
La Ferme Merlet
Lieu-dit Merlet
33910 SAINT MARTIN DE LAYE
Tél. : 05 57 55 07 07
Fax : 05 57 69 02 60
lafermemerlet@ceid-addiction.com

COMITÉ D'ÉTUDE
ET D'INFORMATION
SUR LA DROGUE
ET LES ADDICTIONS